

VOUS AVEZ 65 ANS ET PLUS ? VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ? VOUS AVEZ DES DROITS !



PRINCIPAUX CONTACTS ET DROITS

Au niveau fédéral

- Le SPF Sécurité Sociale Direction Générale de la Personne Handicapée (DGPH) : carte de stationnement, carte de réduction pour les transports en commun, pour aveugles/malvoyants.

Tél : 0800/98 799 - www.handicap.belgium.be

Au niveau régional

- Aides individuelles selon les besoins
- Allocations : allocation d'Aide aux Personnes Agées (APA), Budget d'Assistance Personnalisée (BAP)

Wallonie

- Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)

Tél : 0800/16 061 - www.aviq.be et wikiwiph.aviq.be

Bruxelles

- Service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE)

Tél : 02/800 82 03 - www.phare.irisnet.be

- IRISCARE

Tél : 0800/35 499 - www.iriscare.brussels

Faites-vous aider dans vos démarches via :

- Le service social de votre mutuelle
- Les services sociaux de votre commune, des CPAS
- Les personnes référentes handicap dans votre commune
- Contact local :

Pour vous soutenir :

- Les associations de personnes handicapées, de patients ou de proches via la LUSS, fédération d'associations de patients

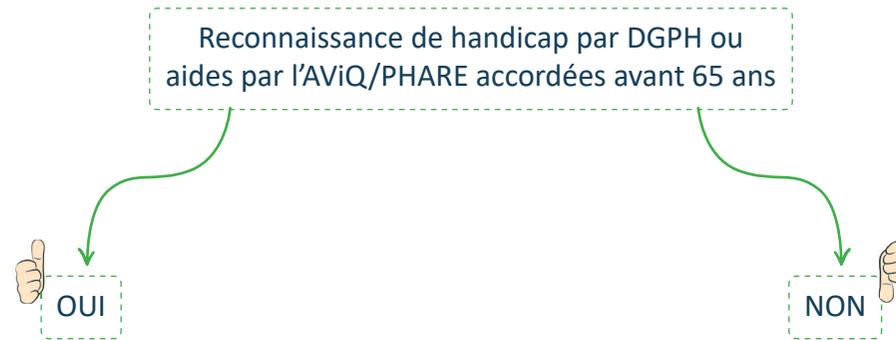
Tél : 081/74 44 28 - www.luss.be

- Les associations Aidants Proches

Tél : 081/74 68 79 - www.aidants-proches.be

- La Plateforme Annonce Handicap (PAH)

Tél : 02/673 27 89 - www.plateformeannoncehandicap.be



Aides Financières*

Régional :

- **APA** : complément de revenus pour les personnes âgées de plus de 65 ans devant faire face à des frais supplémentaires en raison d'une diminution de l'autonomie. Introduisez votre demande directement via l'application en ligne :
 - Wallonie : Wal-protect - www.wal-protect.be
 - Bruxelles : mylriscare - www.mylriscare.brussels

Possibilité de recours via le tribunal du travail

- Budget d'Assistance Personnalisée (BAP) si grande dépendance

Fédéral : www.sfpd.fgov.be

- Pension légale
- GRAPA : garantie de revenus aux personnes âgées ; allocation sociale accordée aux personnes de plus de 65 ans qui ne disposent pas de ressources suffisantes. Droit au tarif social pour le gaz et l'électricité.

Aides Individuelles* via AViQ ou PHARE

- Adaptation de l'habitation, du véhicule, aides matérielles diverses, ...

Aides via la Direction Générale de la Personne Handicapée (DGPH)*

- Carte de stationnement

Aides Financières* uniquement

Régional :

- **APA** : complément de revenus pour les personnes âgées de plus de 65 ans devant faire face à des frais supplémentaires en raison d'une diminution de l'autonomie. Introduisez votre demande directement via l'application en ligne :
 - Wallonie : Wal-protect - www.wal-protect.be
 - Bruxelles : mylriscare - www.mylriscare.brussels

Possibilité de recours via le tribunal du travail

Fédéral : www.sfpd.fgov.be

- Pension légale
- GRAPA : garantie de revenus aux personnes âgées ; allocation sociale accordée aux personnes de plus de 65 ans qui ne disposent pas de ressources suffisantes. Droit au tarif social pour le gaz et l'électricité.

* Important :

Les aides potentielles décrites ici sont dépendantes de la situation de chaque personne et attribuées sous certaines conditions.

Votre handicap ne doit pas être
un frein, différents services
peuvent vous aider !



Développé par



LUSS (081 74 44 28)



ASPH (02 515 19 19)

Avec la participation de



GESED (0474 10 59 83)



Ligue Huntington (04 225 87 33)



Access And Go - ABP (02 772 18 95)



ABMM (064 45 05 24)



FFSB (02 664 69 01)



X-Fragile Europe (087 54 25 02)

Avec le soutien de



Passé Muraille (065 77 03 70)



PAH (02 673 27 89)



Karine Lalieux
Ministre des Pensions et de
l'Intégration sociale, chargée
des Personnes handicapées et
de la Lutte contre la pauvreté
et de Beliris